

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

La cause de béatification du curé d'Ars, 625. — Le Cardinal Martinelli, 626. — Conversions aux Etats-Unis, 627. — Les 34 Amalécites de Charlesbourg, 628. — Le privilège Pustet, 629. — F. Coppée et Mgr Bouquet, 629. — A propos de la peste, 630. — Le Cénacle, 631. — Quêter n'est pas mendier, 632. — Paroles de Mirabeau, 633. — La ceinture de saint Joseph, 633. — Bénédictins en route pour le Brésil, 635. — Le Christianisme et l'Empire romain, 635. — Ni sabots, ni argent, 638. — Incidents inédits de la persécution actuelle en Chine, 638. — Nécrologie, 640. — Calendrier, 640. — Memento hebdomadaire, 640.

La cause de béatification du curé d'Ars

Mgr l'Evêque de Belley vient d'adresser au Cardinal Ferrata, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, une lettre relative à la cause de béatification du vénérable curé d'Ars. Nous en détachons le passage suivant :

“ Hélas! la pauvre France d'aujourd'hui ne semble guère digne des faveurs du Saint-Siège ; mais le clergé, qui soutient une si formidable tempête, ne mérite-t-il pas, n'a-t-il pas besoin d'être encouragé dans son épreuve ? Et quel encouragement plus opportun pour lui que la glorification d'un de ses membres, dont la sainteté éminente, incontestée, récente, semble avoir été ménagée par la divine Providence tout exprès comme l'affirmation éclatante du surnaturel, en face du siècle qui le nie, et comme l'apologie du sacerdoce catholique contre la secte qui l'attaque avec tant de fureur.

“ Un saint, en effet, est, à lui seul, la preuve de toute la religion ; si le vénérable curé d'Ars est un saint, divine est la religion dont il a été l'apôtre, divine l'Eglise, au nom de laquelle il a exercé les fonctions pastorales, divine la doctrine qu'il a enseignée, divin le sacerdoce dont il a été le ministre et l'honneur.

“ En proclamant d'ailleurs la sainteté du vénérable serviteur de Dieu, l'Eglise aura cette fois le rare et précieux avantage d'offrir au monde un exemplaire de sainteté dont les contemporains vivent encore ; un saint qui a renouvelé en sa personne, sous nos yeux, et cela pendant quarante ans, les merveilles que nos rationalistes traitent de fables et de légendes dans la vie des saints d'autrefois ; un saint, enfin, vers lequel la France indifférente et sceptique du XIX^e siècle, s'est sentie irrésistiblement attirée, et devant lequel elle s'est inclinée respectueusement et religieusement agenouillée. ”

Le Cardinal Martinelli

Tout le monde a conservé à Rome le souvenir du pieux Card. Martinelli, mort en 1888, évêque suburbicaire de la Sabine et préfet de la Congrégation de l'Index. Pie IX l'avait pris dans le cloître, pour envelopper son humilité dans la splendeur de la pourpre romaine, et tous ceux qui connaissaient le moine augustinien applaudissaient à ce choix.

Thomas-Marie Martinelli avait deux frères qui, comme lui, étaient entrés dans l'ordre des augustiniens ; voici que le plus jeune d'entre eux va encore revêtir la pourpre, digne successeur de son aîné. L'autre frère est actuellement prieur du monastère des augustiniens à Genazzano, lieu où l'on vénère la célèbre image de Notre-Dame du Bon Conseil.

Mgr Sébastien Martinelli est né à Sainte-Anne, près de Lucques, le 20 août 1848. A peine âgé de 15 ans, il entra au noviciat des augustiniens et fut profès le 6 janvier 1865. Il prit dans son ordre les grades en théologie et fut ordonné prêtre en 1871. Ses excellentes qualités le firent nommer professeur de théologie au collège des augustiniens irlandais à Rome : plus tard il devint postulateur général des causes des bienheureux et saints de l'ordre ; enfin, au chapitre général de 1889, on l'élut prieur général de l'ordre. Cette élection seule suffirait aux

personnes compétentes pour apprécier l'homme. On sait avec quel soin les moines procèdent au choix d'un supérieur et surtout d'un général. Mais le P. Martinelli reçut, en 1895, un nouveau témoignage de confiance de la part de ses frères en religion, heureux et satisfaits de sa gestion. Il fut réélu pour 12 ans. En même temps, Léon XIII l'avait nommé consultant du Saint-Office. Lorsqu'il s'agit de donner un successeur à l'éminent Card. Satolli, délégué apostolique aux Etats-Unis, le choix du Pape tomba sur le Père Martinelli dont en plusieurs circonstances il avait su apprécier la haute valeur. Il fut nommé, le 7 août 1896, archevêque titulaire d'Ephèse et consacré à Rome.

Bientôt le nouveau délégué partit pour son poste où, grâce à sa connaissance des langues, il a acquis une situation extraordinaire. C'est sous lui que le Saint-Siège a condamné l'américanisme, malgré les conseils de certains qui trouvaient cette condamnation inopportune. Grâce au tact du délégué apostolique, rien n'est venu troubler la sérénité des esprits en Amérique malgré les oiseaux de mauvais augure qui prédisaient le cataclysme. Le néo-cardinal continuera encore pendant quelque temps à représenter le Pape aux Etats-Unis. (1)

Conversions aux Etats-Unis

En Amérique, comme en Angleterre, les conversions de protestants se continuent régulièrement, et c'est ordinairement dans la classe lettrée et influente qu'elles ont lieu.

La *Catholic Tribune* de Dubuque (Iowa) publie une liste de notables convertis entrés dans l'Eglise catholique ces temps derniers.

Voici cette liste :

- Le Dr Egbert Muller, un des chefs du spiritualisme allemand ;
- M. Larramore, du Maryland ;
- M. Thomas Cooper, d'Angleterre, un des collaborateurs les plus connus du *Dictionnaire de Biographie nationale* de la Grande Bretagne ;
- Le général William Hamby, du Texas ;
- Le Révérend Andrew R. L. Gunn, un membre très connu du clergé épiscopal et ritualiste de la Jamaïque ;

(1) *De la Vérité Française.*

Miss Mary Theresa Hunter, d'une des plus vieilles familles protestantes de Plymouth, dans le Massachussetts ;

Miss Helen Vaeder, de New-Haven, Connecticut ;

Miss Louise Iske, d'Indianapolis, fille d'un ministre luthérien.

Ces deux jeunes personnes, très connues dans les cercles mondains de leurs états respectifs, sont depuis entrées en religion, l'une chez les Dominicaines, l'autre chez les sœurs de la Providence.

M. Herbert G. Squires, secrétaire de la Légation américaine à Pékin.

La *Catholic Tribune* annonce aussi la mort de Miss Eugénia Washington qui appartenait à la famille du premier président des Etats-Unis et qui s'était convertie au catholicisme, il y a une trentaine d'années.

Les 34 Amalécites de Charlesbourg

Plusieurs journaux ont reproduit dernièrement une statistique, puisée dans le Rapport annuel du Département du revenu intérieur, et mentionnant les différents groupes de sauvages, qui existent encore en Canada.

Nous détachons de la citation l'alinéa suivant :

" 34 Amalécites résident dans la paroisse de Saint-Pierre-de-Charlesbourg, comté de Québec, et mènent une vie nomade. Ces sauvages travaillent à la journée et font un peu de chasse et de pêche. Quelques-uns d'entre eux confectionnent des ouvrages en frêne, font des paniers, et vivent, d'une manière ou d'une autre, au jour le jour. "

Comme question de fait, il n'y a pas de paroisse qui porte ce nom. Le titulaire de Charlesbourg est saint Charles Borromée. De plus, si les 34 Amalécites dont il est question étaient autrefois paroissiens de Charlesbourg, il y a longtemps qu'ils ont émigré ou qu'ils sont disparus. Actuellement on ne compte plus, dans cette paroisse, qu'une seule famille de sang indien. Le Département du revenu peut donc, en toute sûreté, rectifier son Rapport sur ce point, et cesser de s'intéresser à ces 34 Amalécites de Charlesbourg, qui n'existent plus que sur le papier.

Le privilège Pustet

On se rappelle la longue question que souleva la concession du privilège Pustet pour les livres de chant, les controverses animées auxquelles il donna lieu et les protestations contre un monopole qui rendait l'industrie française tributaire de l'Allemagne. La question, qui était vite descendue des hauteurs sereines de la théorie pour tomber dans le champ des intérêts, devait forcément s'envenimer. Une campagne énergique fut menée et, comme à cette occasion, le R. P. Dom Pothier, abbé de Saint-Wandrille, avait été le restaurateur de la notation musicale d'après les plus anciens manuscrits, que ses livres de chant, grâce aux études approfondies de la *Paléographie musicale*, reproduisaient d'une façon plus fidèle les anciennes éditions, on opposa naturellement le chant français au chant allemand, et Dom Pothier et Solesmes, à Pustet et Ratisbonne. Or cette grosse question, qui a fait écrire des volumes, couler des flots d'encre et même manquer pas mal à la charité, est terminée. A partir du 1er janvier de cette année, le monopole accordé à Pustet en vertu des décrets de la Sacrée Congrégation des Rites est expiré, et chacun reste libre de reproduire le chant traditionnel, quand bien même il se trouverait dans les livres de Ratisbonne.

F. Coppée et Mgr Bouquet

A Mr l'abbé Bouquet

“ Croyez ! ” me disiez-vous, ami pieux et cher.
 Je répondais : “ L'effort est trop grand ; j'y renonce.
 “ Car je doute, en priant, des mots que je prononce,
 “ Et l'âme est morte en moi par l'abus de la chair. ”
 Et tel qu'un naufragé, jouet du gouffre amer,
 Je m'épuisais, criant : “ Au secours !... Je m'enfoncé... ”
 Alors, prêtre du Christ, pour unique réponse,
 Vous m'avez ordonné de marcher sur la mer.
 Miracle ! sur les flots je vais au but sublime ;
 Et si, parfois, je tombe et glisse vers l'abîme,
 Effrayé par le bruit des vagues et du vent,

Vous êtes là, mon Père, et votre main bénie,
 Cette main qui m'absout et me communie,
 Me guide et me soutient sur le chemin mouvant.

FRANÇOIS COPPÉE.

A propos de la peste

Il est possible que le fléau de la peste visite prochainement l'Europe, l'Amérique ensuite, et fasse son tour du monde commencé il y a deux ans. Elle a déjà fait périr 50,000 personnes à Bombay, elle règne au Cap et on en signale quelques cas à Buenos-Ayres, à Constantinople et en Angleterre. Tout de même il y a lieu de croire que l'hygiène publique, qui est sur un meilleur pied qu'autrefois, ne permettra pas à ce terrible mal d'exercer les mêmes ravages.

On sait que de 1346 à 1350 la peste coûta la vie en Europe à 26 millions d'hommes, soit un tiers des habitants du continent. Paris y perdit 80,000 âmes.

Au xvii^e siècle, la peste recommença, surtout en Italie. Gênes perdit 60,000 personnes; Naples, 40,000 (la moitié de sa population.) Rome, dans cette année terrible, en 1636, ne perdit que 14,000 personnes. Sa population s'élevait alors à 130,000 habitants. C'est que les Papes du xvii^e siècle avaient mis Rome dans des conditions hygiéniques supérieures à celles de toutes les capitales d'Europe. Ils avaient ouvert de grandes voies qui traversaient toute la ville et le faubourg, notamment le Corso, la via Giulia, la via Sistina, le Borgo Nuovo, la via Ripetta, la via Babuina, la via Quirinale. L'aération de Rome était supérieure à celle de Naples, de Gênes, de Marseille, de Paris. Plusieurs des grandes voies allaient droit vers le Nord pour permettre à la tramontane de balayer tous les miasmes.

Plusieurs Papes, de Sixte IV à Urbain VIII, avaient établi et développé une canalisation souterraine complète qui rappelait l'admirable système d'égoûts des Etrusques dans l'ancienne Rome.

Mais c'est surtout pour les eaux que Rome est depuis le xv^e siècle dans des conditions merveilleuses. Les vieux aqueducs romains avaient été coupés par les barbares dans les divers siècles qu'ils firent de Rome. Les collines qui n'avaient plus d'eau

étaient devenues inhabitables. La population s'était portée dans l'ancien Champ de Mars au bord du Tibre.

Nicolas V en 1453 fit restaurer le grand aqueduc de l'Aqua Virgo, construit autrefois par Agrippa pour ses Thermes et qui amène l'eau de 20 kilomètres de distance. Il a son principal aboutissement à la belle fontaine de Trevi, mais il alimente aussi les belles fontaines des places d'Espagne, Navone et Farnèse. Il ne fournit pas moins de 155,000 mètres cubes d'eau par jour.

Sixte-Quint, en 1583, fit amener à Rome l'*Acqua Felice* qui vient des sources de Colonna, dans les monts Albains, et qui aboutit à la fontaine Sixtine. Cette eau rendit habitable le beau quartier des collines.

Paul V rétablit l'ancien aqueduc de Trajan, qui amène l'eau du lac de Bracciano, éloigné de 50 kilomètres, et qui se termine à la belle fontaine Pauline où les eaux se précipitent avec une abondance étonnante.

Enfin l'ancienne Aqua Marcia a été ramenée à Rome par Pie IX en 1870. Elle aboutit à la place de la Station (Termini.)

Ces aqueducs donnent à Rome plus de 200,000 mètres cubes d'eau par jour. Les Romains ont dix fois plus d'eau saine et pure que les Parisiens.

La ville restaurée par les Papes de la Renaissance vit sa population grandir rapidement. Après le fameux sac de la ville par le connétable de Bourbon et l'armée de Charles-Quint en 1527, Rome n'avait plus que 33,000 habitants. En 1600, la population était déjà remontée à 109,000. En 1700, elle comptait 141,000 habitants, et 226,000 en 1800.

Le Cénacle

Il s'élevait sur le Mont Sion. C'est à 100 pieds environ de la maison de Caïphe que se trouvait le Cénacle. C'est donc là, près du palais où l'on trame sa perte, que Jésus vient faire la dernière cène, suprême défi lancé à ses ennemis, par celui qui seul est maître de l'heure de sa mort.

Selon la tradition, la maison de la Cène se dressait à l'endroit même où, du temps de David et de Salomon, l'arche était restée 40 ans. Elle appartenait sans doute à quelque disciple secret de Jésus; quelques auteurs parlent même de Joseph d'Arimathie.

Le cénacle, d'après ce que l'on connaît des demeures juives, était une salle haute, voûtée, réservée aux réunions de famille. Des calculs fondés lui donnent environ cinquante pieds de longueur trente de large. Au centre était dressée une table, probablement en torme de fer à cheval ; le centre était réservé pour le service et les trois côtés extérieurs étaient garnis de lits " triclinia " sur lesquels s'étendaient les convives, le père de famille occupant le milieu. (Le Camus, Vie de J. C.)

Depuis ce jour, ce lieu est demeuré à jamais célèbre. C'est là que Jésus apparut à ses disciples au soir de sa résurrection ; là que le Saint-Esprit descendit sur les apôtres ; là par conséquent que naquit l'Eglise. Le Cénacle fut le premier temple chrétien. Marie s'y retira durant de longues années, saint Pierre y tint le premier concile et les Apôtres en sortirent pour se partager le monde et l'évangéliser.

" En dépit des bouleversements qui ont changé la physionomie de la Ville sainte, les murs du Cénacle, témoins de l'Institution de l'Eucharistie, sont encore debout. Une tradition très ancienne nous garantit leur conservation au moins partielle. A l'étage supérieur est toujours la salle haute, dévastée par les infidèles, restaurée par la piété des Croisés, par conséquent modifiée en beaucoup de ses parties, mais encore reconnaissable dans son ensemble. " (P. Olivier) Le Cénacle fut à divers temps enclavé dans des constructions plus considérables ; églises convents qui passèrent tantôt aux mains des catholiques tantôt à celles des musulmans. Aujourd'hui ce sont ces derniers qui possèdent ce lieu vénérable.

Quêter n'est pas mendier

Voici un trait que racontait un de ces jours, un journal de France :

"Le maire d'une grande ville, pour jouer un vilain tour aux Petites-Sœurs des pauvres, avait pris un arrêté interdisant à tous, sans distinction de sexe ni de costume, la mendicité à domicile. La Supérieure du couvent alla trouver le personnage et lui tint à peu près ce langage : "Monsieur le Maire, j'ai la prétention de ne pas être une mendicante, car je vis de mon

travail ; mais je ne renoncerais jamais à demander des secours pour ceux que je fais vivre. Je vous préviens que, si une seule de mes Sœurs est inquiétée dans ses quêtes, je ferme la maison et je vous amène à la mairie mes cent vieillards pour que vous pourvoyiez à leurs besoins."

On affirme que Mr. le Maire se le tint pour dit.

Paroles de Mirabeau

"Les panégyristes de Joseph II devraient nous apprendre quelle justice ils trouvent à expulser de sa profession un citoyen qui l'a embrassée sous la sanction des lois. Je le dis nettement : il y a autant d'injustice à chasser un moine ou une religieuse de sa retraite, qu'à chasser un particulier de sa maison."

La ceinture de Saint Joseph

En 1254, après la première croisade de Saint Louis, le sire de Joinville, son fidèle compagnon, grand sénéchal de Champagne, revenant au château de ses pères, y rapporta, pour sa chapelle de Saint-Laurent, une précieuse relique, — la ceinture même de Saint-Joseph. La tradition veut qu'elle ait été faite des mains même de Marie, sa virginale épouse.

De qui Joinville la reçut-il ? L'histoire se tait à cet égard, mais nous trouvons dans le caractère bien connu du sénéchal la sérieuse présomption qu'il n'admit point légèrement la vérité de cette relique. Joinville n'était pas crédule, et la simplicité n'était point précisément le défaut de sa foi. Il fit construire dans l'église de son château une chapelle en l'honneur de Saint Joseph. La relique y fut déposée, et quand le sénéchal mourut, en 1319, il voulut être inhumé près d'elle.

Cette ceinture, écrivait Mr. Fereil de Joinville en 1844 — consiste en un tissu plat de fil ou d'écorce, assez gros et de couleur grisâtre ; elle est longue d'un mètre et varie en largeur de 30 à 45 millimètres ; aux extrémités est attaché un fermoir en ivoire jauni par le temps ; une boutonnière se trouve aussi à l'une des extrémités.

Une inscription, attachée à l'un des bouts, portait ces mots :

— Cette ceinture est celle dont se ceignait Joseph, époux de Marie.

Elle est renfermée dans un étui ou fourreau en drap d'argent... Il couvre la relique en la laissant apercevoir seulement par douze ouvertures rectangulaires de 35 millimètres. Ces ouvertures sont séparées entre elles par un bouquet avec des fleurs de lis brochées en soie. Au-dessus et au-dessous de douze ouvertures, on lit les légendes suivantes, brochées dans le tissu comme tout le reste :

“Le patriarche dont voici la ceinture est vierge aux reins
 “ceints ; — de la virginité il est gardien ; il est vêtu comme
 “d'une ceinture par la pureté ; — la foi de ses reins est la
 “ceinture ; — la justice est le cordon qui les ceint ; — la force
 “passe comme une ceinture autour de sa poitrine ; — il a vêtu
 “comme une ceinture la puissance ; — il est tout vêtu de
 “grâce ; il est tout environné de gloire. ”

Au milieu, entre les ouvertures, sont brochées les armes du sire de Joinville ; les trois dernières ouvertures, percées sur une longueur de 45 millimètres, sont vides et pourraient faire supposer que la ceinture a été raccourcie d'autant.

Le fourreau, qui vient d'être décrit, est celui dont Pierre Masson, de Sainte-Catherine, religieux et visiteur de l'ordre des Feuillants, avait fait don, en 1667, pour mettre et enchâsser la relique de la ceinture. Il l'avait fait exécuter par les religieuses Ursulines de Celles-sur-Berry ; leurs pieuses mains l'avaient parsemée de fleurs de lis et d'inscriptions en l'honneur de Saint Joseph.

L'authenticité de cette relique a été, dans ces dernières années, reconnue de nouveau, après un mûr examen, par Monseigneur l'Evêque de Langres ; elle paraît incontestable. Depuis son arrivée en Champagne, on la suit à travers les âges. L'obituaire qui signale le décès du sire de Joinville rappelle que ce fut lui qui la rapporta de Terre-Sainte, et l'építaphe de la tombe, restituée en 1625, signale, parmi les bienfaits dont la ville est redevable à ce prince, le don de la précieuse relique.

A diverses époques, elle fut l'objet des hommages des personnes les plus illustrés : en 1629, Richelieu, de passage à Joinville avec Louis XIII, montait au château pour la vénérer.

On la regardait comme une protection pour la ville, on venait

devant elle invoquer le saint, et l'on sait qu'en des cas difficiles les femmes recouraient à elle pour obtenir leur délivrance.

Souvenirs pleins d'encouragements!... Si nous recourons à Saint Joseph avec la foi confiante et filiale de nos pères, pourquoi ne recevrons-nous point par lui tout ce qu'ils ont reçu? Les trésors de Saint Joseph ne sont pas épuisés, car ils sont ceux de Dieu même (1).

Bénédictins en route pour le Brésil

Le 11 avril, se sont embarqués à Anvers, sept moines et frères de la procure des Bénédictins du Brésil de Saint-André lez-Bruges.

Ce groupe était conduit par le Rév. P. D. Maurice Prichzi, qui part en qualité de sous-prieur de l'abbaye nouvellement fondée dans les montagnes de Saint-Etienne, au Céarà, sous le vocable de la Sainte Croix,

Ce lieu, destiné à devenir un centre d'évangélisation, est situé non loin du Maranhão, où viennent d'être massacrés par les sauvages, quatre missionnaires Capucins et sept religieuses Franciscaines. Une partie de ce premier groupe est destinée au monastère d'Olinda, si cruellement éprouvé naguère par la fièvre jaune.

Le 28 mai, un second groupe de Bénédictins s'embarquera à Anvers pour Saint-Paul, au Brésil, où l'action catholique commence à prendre un sérieux développement par la prédication, les écoles, la presse, etc.

Peu après, un nouveau groupe partira pour Bahia, centre de l'ordre au Brésil, où le bien se fait également sur une grande échelle.

Le Christianisme et l'Empire romain.

Monsieur Paul Allard a publié, en un volume in-12 d'à peine trois cents pages, une sorte de résumé de son grand ouvrage *Les Persécutions*. Ce livre a pour titre: "Le Christianisme et

(1) *Etude historique sur le culte de Saint Joseph*, par l'abbé Lucot.

l'Empire romain." En le lisant, on ne peut s'empêcher de faire, avec l'époque présente, des rapprochements dont l'auteur s'est bien gardé, mais qui s'imposent.

En effet, dit Mr. l'abbé Prudent, dans le compte-rendu qu'il en a fait dans la "*Semaine religieuse*" de Rouen, on ne persécuta pas seulement par le glaive en ce temps-là, mais encore à la manière de maintenant : par la restriction des privilèges, par la rigueur des procédures, par des soulèvements de l'opinion publique amenant les magistrats à créer une jurisprudence. Quelles odieuses ruses de détails parfois, et comment, dans ce filet aux mailles serrées, le christianisme a-t-il pu survivre !

Quelques exemples.

Sous Maximin, comme, d'une part, on sait que les chrétiens ne peuvent avoir aucune fréquentation avec les faux dieux, ni faire à leur égard acte religieux d'aucune manière ; comme, d'autre part, on ne veut pas les traquer ouvertement et, néanmoins, qu'on prétend les forcer à se déclarer, voici ce qu'on invente : "En certains lieux, toutes les denrées alimentaires sont consacrées aux idoles avant d'être mises en vente ; ailleurs, il faut, avant d'acheter ou de vendre, offrir de l'encens aux statues des dieux placées à l'entrée des marchés ; la même obligation est imposée aux gens qui veulent puiser de l'eau aux fontaines publiques." Naturellement, le refus de se soumettre à ces pratiques dénonce beaucoup de chrétiens. Apostasier ou mourir d'inanition : tel était donc le dilemme.

Sous Valérien, la question d'argent joue un rôle considérable. La condamnation à mort ou le bannissement entraînaient d'ordinaire la confiscation ; mais ce ne fut pas assez. "Les sénateurs, nobles ou chevaliers, faisant profession de christianisme, commenceront par être dépouillés de leurs biens ; puis, s'ils persistent dans leur foi, on les décapitera ensuite." On met sous séquestre les terrains funéraires, on saisit les temples et les propriétés corporatives, on décide de s'emparer des richesses mobilières de la communauté : on a la honte de n'avoir souvent à faire qu'à des pauvres.

Sous Maximin encore, "aux fidèles qui ont à soutenir pour quelque intérêt privé un procès de droit commun, est opposée l'exception résultant de leur religion : le tribunal les déclare, en conséquence, incapables de plaider au civil, sauf à retenir leur cause au criminel et à les punir comme chrétiens."

Quand le peuple paraît se lasser de tant d'injustices, on l'excite savamment (comme on le voit faire, hélas ! de nos jours) par "le pétitionnement, le pamphlet, la conférence, l'affiche, l'école."

Même la police organise, de temps à autre, des démonstrations spontanées. "Dans chacune des villes que Maximin traversait, des députés, comme obéissant à un mot d'ordre, se présentaient à lui. Ils lui demandaient de proscrire de nouveau le culte chrétien, ou au moins d'interdire à ses adeptes d'habiter plus longtemps dans la province ou dans la cité. Maximin acquiesçait à la demande. On gravait sur le marbre ou le bronze, pour l'exposer au Forum, soit la pétition, soit l'arrêté d'interdiction de séjour, le même probablement pour toutes les villes. Les choses se passèrent ainsi à Nicomédie, à Tyr, et dans un grand nombre de cités."

"A la fin de l'an 311, des affiches d'une autre nature furent apposées par ordre de l'empereur dans toutes les villes : c'était le procès-verbal de fausses dépositions reçues par le commandant militaire de Damas, contre les mœurs des chrétiens. Des calomnies, depuis longtemps oubliées, prirent ainsi une vie nouvelle et recommencèrent à solliciter la crédulité populaire."

Et sous Julien, quelle ne fut pas l'habileté haineuse de la législation et de ses interprètes ! Cependant, en diverses rencontres, les allégations se retournent, quoique les motifs de persécuter restent les mêmes. L'esprit populaire a marché, le nombre des chrétiens a grandi : on tient donc parfois quelque compte de l'opinion publique ; et c'est ainsi que, tandis qu'hier le nom de chrétien suffisait, sans plus, à mettre quelqu'un hors la loi, maintenant, à la persécution pour motif religieux, on cherche à donner le plus possible, l'apparence d'une poursuite de droit commun. On fait, sans doute, encore nombre d'édits spéciaux, mais, aux gens retors, de quelle nécessité absolue cela peut-il être ? Quand on a le désir d'opprimer légalement, ne trouve-t-on pas toujours tout ce dont on a besoin (en sachant s'y prendre) dans "les lois existantes" ? On agissait ainsi sous Julien.

Ces quelques traits de légalité sont pris au hasard dans le nouveau livre de Mr. Allard : ne trouvez-vous pas qu'ils ont je ne sais quelle apparence moderne ?

Ni sabots, ni argent

Le prêtre ne t'aime pas, disait un missionnaire protestant à un sauvage; il ne te donne ni sabots, ni habits.

Le sauvage Peau Rouge entr'ouvre sa chemise et répond :

— Es-tu capable de lire dans mon cœur ?

— Non, reprit le ministre étonné.

— Eh bien, reprit le sauvage, c'est dans mon cœur que la Robe Noire met les présents qu'elle me donne. Quand je me confesse il lave mon cœur avec le sang de Jésus-Christ. Quand je communie, il met Jésus dans mon cœur. Ton tabac va s'en aller en fumée, tes habits vont s'user, mais les présents de la Robe-Noire resteront avec moi, et je les emporterai dans le grand ciel du Bon Dieu !

Incidents inédits de la persécution actuelle en Chine

Un vieillard est arrêté au moment où il entre à la chapelle. On lui demande : " Es-tu chrétien ? — Il répond, selon l'usage chinois, par un signe du doigt qui signifie cinq : Depuis cinq générations. — D. Quel âge as-tu ? — R. (par signe du doigt qui signifie quatre-vingts) : Quatre-vingts ans ; et il mettait dans sa réponse une certaine fierté. — D. Il faut apostasier ou mourir. — R. Après avoir vécu quatre-vingts ans dans la religion chrétienne, pourrais-je pour vivre quelques jours de plus, renoncer à ma foi ? La mort est pour moi un gain. " — Sur cette réponse, digne des plus grands martyrs, il fut massacré à la porte de l'église.

Une jeune fille chrétienne, de dix-huit à vingt ans, est arrêtée dans sa fuite. Quand elle voit qu'il n'y avait plus d'espoir pour s'échapper, elle se met à genoux et prie en attendant la mort. Les païens lui disent : " Cesse de prier et renonce à la foi chrétienne. La jeune fille tire de sa poche l'argent qui lui restait et le donna à ces barbares : " Voilà de l'argent, dit-elle, mais laissez-moi prier, jamais je ne renoncerai à Dieu. " On lui prend l'argent et après on décapite l'héroïque jeune fille.

Un autre cas presque semblable. Une jeune fille chrétienne,

qui fuyait, est arrêtée. On la fait mettre à genoux et, lui plaçant le couteau sous la gorge, on lui dit: " Renonce à la religion chrétienne, sinon on te coupe la tête. — R. Non, non; mourir plutôt!" On ne la frappe pas, mais on l'enchaîne et on la prend! Après quelques pas de marche, on la fait mettre à genoux et on la menace de nouveau, en lui disant; " Renonce à la foi. — R. Non! non!" On la fait lever. Après une centaine de pas, pour la troisième fois on la fait mettre à genoux, toujours le couteau sous la gorge, et on lui dit: " Apostasie! — R. Non! non!" N'osant la frapper, on recommence encore plusieurs fois, et toujours même refus: „ Non, non, je n'apostasie pas! Je suis chrétienne! „ Cette constance héroïque désarma les païens, qui laissèrent partir la jeune fille. Et l'on peut bien dire que si cette jeune fille n'a pas subi le martyre, elle a cependant confessé héroïquement sa foi chrétienne.

Maintenant, parlons d'un converti à la dernière heure. Il s'agit d'un chrétien qui ne s'était pas approché des sacrements depuis des années et qui menait une vie scandaleuse. Dès qu'il apprit que la persécution sévissait, il rentra en lui-même, en disant: " C'est pour moi un bon moyen d'obtenir le Ciel, car si je laisse passer cette occasion, je ne sais comment je parviendrai à me corriger de mes vices si invétérés. " Là-dessus, il se confesse. Trois jours après, la persécution sévit dans son village. Les païens l'arrêtent et, connaissant ses antécédents scandaleux, ils escomptent déjà une éclatante apostasie. On lui dit de renoncer à la foi chrétienne, ou de mourir. " Ah! répondit-il, je me garderai de manquer le seul moyen que j'aie d'aller au ciel, car, si je vis, je ne pourrais me corriger. Non! non! je ne renonce pas. Je suis chrétien et veux mourir chrétien! " On le massacre et on le coupe en plusieurs morceaux. Voilà un converti, un saint de la dernière heure.

Et on aura des milliers d'actes héroïques, semblables à raconter au sujet de cette cruelle persécution, qui dure déjà depuis trois mois. La lettre du pieux missionnaire est datée du 2 septembre.

Il existe, à Marseille, une population indienne qui dépasse le chiffre extraordinaire de cent mille sujets. Il y a, dans cette seule ville, une *occupation* économique italienne permanente, exercée par une formidable armée ouvrière de plus de cent mille

travailleurs, organisés et enrégimentés en une multitude d'associations dites de bienfaisance, toutes reliées entre elles, et qui forment une sorte de fédération locale. Toutes ces sociétés ne relèvent que d'elles-mêmes, n'ont aucune espèce de compte à rendre à aucune espèce d'autorité française, et jouissent de privilèges, d'immunités, de libertés de toute sorte.

On les a vues récemment défilér et manifester dans la ville, leurs drapeaux italiens déployés, pour maintenir une grève qu'elles avaient organisée et qui a porté le plus grand préjudice à tout le commerce français.

Eh bien ! à l'heure qu'il est, après tout ce qui s'est passé, après que les ouvriers français qui voulaient continuer ou reprendre le travail ont été terrorisés par les coups de couteau, après que les cafés ont été pillés, des officiers assommés, les soldats couverts de huées et d'outrages, la ville affolée, après qu'on a été obligé pour rendre un peu de sécurité à la ville, d'y concentrer vingt mille hommes de troupes, il n'a été nullement question de remédier, par une mesure quelconque, si modérée qu'elle fût, à cet état d'occupation étrangère violente qui écrase Marseille depuis des années.

Mais, en revanche, on étudie les moyens de chasser les religieux et les religieuses des maisons où ils soignent les malades, recueillent les orphelins, instruisent les enfants, réconcilient les pécheurs avec Dieu et avec la société, élèvent les âmes. C'est là le mal dont il faut délivrer la France ; voilà les associations contre lesquelles il faut faire des lois de proscription !

Nécrologie

M. l'abbé Hospice-Anthelme Verreau, Principal de l'école Normale à Montréal, décédé le 15 de ce mois, était membre de la Congrégation du Petit Séminaire et de la société d'une messe, section provinciale.

Archevêché de Québec, 17 mai 1901.

J. CL. ARSENAULT, ptre, *Secrétaire*.

Calendrier

26	DIM	r	Pentecote. 1 cl. oct. privil. Kyr royal. II Vêp. de la fête.
27	Lundi	r	} De l'oct. <i>dbl.</i> 1 cl.
28	Mardi	r	
29	Mercr.	r	Jeune. Quatre-Temps. de l'oct.
30	Jeudi	r	De l'oct.
31	Vend.	r	Jeuné. Quatre-Temps. de l'oct.

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à l'Hopital-Général, le 26 ; à Saint-David, le 27 ; à la Riv-du Loup, le 28 ; à Saint-Malachie, le 29 ; à N.-D. de Mégantic, le 30.

Directeur, M. l'abbé D. GOSSELIN : Charlesbourg, Qué.